
Date: 06.02.2016

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

FISCALITÉ

Pas d'harmonisation des déductions sociales

PATRICK PUGIN

«Au nom de la justice fiscale et sociale, ne faites pas ça!» Cri du cœur de Georges Godel, hier devant le parlement. Le directeur des Finances implorait les députés de rejeter une motion demandant d'harmoniser les déductions sociales par enfant, indépendamment du revenu. Ses auteurs, les libéraux-radicaux Romain Collaud (Cottens) et Nadine Gobet (Bulle), estiment qu'il n'est pas normal que les déductions soient différentes selon que l'on dispose d'un revenu de 50 000 ou de 70 000 francs.

«Notre volonté est d'assurer l'égalité de traitement pour les familles de la classe moyenne, qui paient déjà passablement d'impôts», a exposé Nadine Gobet. «Pourquoi n'auraient-elles pas droit aux mêmes déductions que les familles dont les revenus sont

moins élevés, alors qu'elles ne peuvent le plus souvent pas prétendre à des subventions?»

Combattue par la gauche mais soutenue par le PLR, l'UDC et le PDC, la motion semblait sur le point d'être acceptée. Mais c'était compter sans l'habileté de Georges Godel: «Harmoniser les déductions, cela signifie aggraver la situation des familles à bas revenu.» Car les pertes fiscales induites par cette modification – 6,5 mio pour l'Etat, 6,3 mio pour les communes et les paroisses –, il faudrait les compenser en chargeant les plus pauvres. «Je suis un homme de droite. Mais cela, en mon âme et conscience, je ne peux pas le demander», a déclaré l'argentier démocrate-chrétien. Un coup de maître: le parlement a finalement rejeté la motion par 44 voix contre 28 (4 abstentions). I